



Nouveau travail et rupture conventionnelle?

Par **mirwenn**, le **30/01/2013** à **21:06**

Bonjour,rnrnrnrnOn m'a notifiée le déclenchement d'une procédure pour licenciement à mon
encontre pour faute grave le 4 Janvier dernier.rnrnrnrnConvoquée le 14 janvier à un entretien
avec ma direction pour m"expliquer, j'ai bien argumenté pour me défendre. Depuis, je n'ai
aucune nouvelle de mon employeur qui est tenu de me répondre avant le 8
février.rnrnrnrnParallèlement à cela, j'ai eu un entretien d' embauche, je n'ai pas mentionné sur
mon CV ce dernier emploi (contrat assez court et je pensais que je serai dispo rapidement
suite à la notification pour faute grave). J'ai dit à cet employeur éventuel que je serais
disponible le 18 février.rnrnrnrnL'absence de décision de mon employeur actuel commence à
me rendre perplexe d'où mes questions:rnrnrnrn- Si la faute grave n'est pas retenue, peut-il
me proposer une rupture conventionnelle dans la foulée?rnrnrnrn- J'ai vu sur Internet qu'une
rupture conventionnelle prenait un mois pour être effective, dans ce cas, pourrais-je travailler
mi février comme annoncé à l'employeur chez qui j'ai postulé?rnrnrnrn-Certains collègues
m'ont dit que mon employeur ne voulait pas me réintégrer et qu'il avait conscience que les
motifs pour la faute grave étaient un peu légers...D'où le dilemme qui se pose à eux, que
peuvent-ils donc me proposer?rnrnrnrnMerci beaucoup de vos réponses,rnrnMylène